



Guide Pratique

du Conseil départemental jeunes





Aube
en Champagne
Conseil départemental

JEUNES



Edito

Le 29 janvier 2024, l'Assemblée départementale a décidé de créer un Conseil départemental jeunes.

Cette nouvelle instance initiée par le Département de l'Aube est portée conjointement avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube et la Direction Interdiocésaine de l'Enseignement catholique pour l'Aube et la Haute-Marne et sera mise en place fin 2024.

Ce Conseil départemental jeunes traduit la volonté de mettre la Jeunesse au cœur des politiques publiques départementales. Il offre aux jeunes la possibilité d'expérimenter la démocratie locale.

Les conseillers départementaux jeunes, depuis le lancement de leur candidature jusqu'à l'issue de leur mandat, pourront bénéficier, au sein des collèges, du soutien d'un adulte « référent » en lien avec la chargée de mission actions éducatives et citoyennes du Département.

Vous trouverez dans ce « Guide pratique » tous les renseignements sur la mise en œuvre et le fonctionnement du Conseil départemental jeunes.

Philippe PICHERY

Président du
Conseil départemental de l'Aube

Aline VO QUANG

Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de l'Aube

Alexandre TOUSSAINT

Directeur Interdiocésain de
l'Enseignement catholique pour l'Aube
et la Haute-Marne



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT



**ACADÉMIE
DE REIMS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
de l'Aube



**ec enseignement
catholique**
AUBE HAUTE-MARNE

Un conseil départemental jeunes



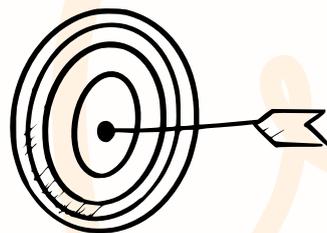
POUR QUOI FAIRE ?

Finalités

- Développer l'engagement et la citoyenneté des jeunes en s'appuyant sur ce qu'est un Département (fonctionnement et compétences).
- Permettre aux jeunes d'apporter leur regard et d'exprimer leurs idées dans le périmètre des compétences du Département.
- Agir pour la participation citoyenne en favorisant l'implication des jeunes dans le processus de décision et d'action.

Objectifs

Permettre aux jeunes de :



- Comprendre à quoi sert un Département
- Donner leur avis
- S'impliquer dans les réflexions relatives aux politiques publiques départementales
- Construire des propositions
- Mettre en place des actions et/ou projets concrets



Le conseil départemental jeunes en pratique

LE (D), C'EST QUOI ?

Le Conseil départemental jeunes est un dispositif de démocratie participative qui permet une éducation active à la citoyenneté. Lieu de discussion, de réflexion et d'action, il invite les jeunes à faire entendre leur voix, mais aussi à initier et réaliser des actions répondant directement aux besoins des jeunes et bénéfiques à tous.

Qui peut être candidat ?

Tous les élèves de 5^{ème}, Ulis et SEGPA compris, inscrits dans un collège public ou privé de l'Aube à la rentrée 2024 **et** domiciliés dans l'Aube, peuvent être candidats.

Qui sont les électeurs ?

L'ensemble des élèves des collèges (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) constitue le corps électoral.

Quelle est la durée du mandat ?

Les Conseillers départementaux jeunes sont élus pour un mandat de 2 années scolaires.

Qui le compose ?

68 Conseillers départementaux jeunes : un binôme par collège désigné parmi les élèves ayant obtenu le plus de voix dans chaque établissement.

Quelles sont les missions des conseillers départementaux jeunes ?

- Représenter, consulter et impliquer l'ensemble des collégiens dans le dispositif citoyen qu'est le CDJ
- Faire entendre la voix des jeunes sur les projets portés par le Département.
- Initier et mener à bien des actions et/ ou projets d'intérêt éducatif et citoyen, lié aux compétences propres du Département.

(HLOÉ,
ELVE DU CONSEIL



Fonctionnement du CDJ

- Le CDJ se réunit environ 8 fois par an.
- Les élus se réunissent en assemblée complète ou en commissions projets.
- Les rencontres ont lieu en priorité le mercredi en journée de 10h à 16h.
- Le CDJ se réunit en divers sites de l'Aube.
- Le transport des collégiens élus est pris en charge par le Département lors de l'organisation des assemblées et/ou des commissions. Les conseillers peuvent être conviés à des manifestations/événements, mais dans ces cas, ils devront venir par leur propre moyen.

1^{ÈRE} PÉRIODE

DÉCEMBRE 2024 À MAI 2025

Découverte, rencontres, échanges et réflexion

- Séminaire d'intégration pour les jeunes conseillers départementaux.
- Formation pour les jeunes conseillers départementaux.
- Travail sur les thématiques en commissions projets en vue de la réalisation d'une action/projet.
- Vote des actions/projets en assemblée plénière jeunes et qui seront présentés à la commission permanente départementale.

2^{ÈME} PÉRIODE

SEPTEMBRE 2025 À JUIN 2026

Passage de l'idée au projet

- Mise en œuvre des actions/projets.
- Bilan du mandat.

THÉMATIQUES



Environnement, développement durable et mobilité



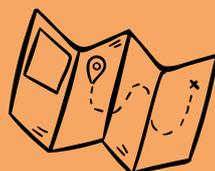
Sport et santé



Solidarité et bien vivre ensemble



Média et communication

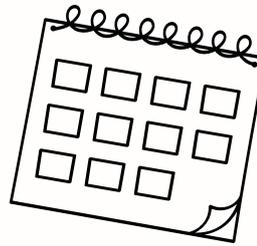


Culture, tourisme et loisirs



Citoyenneté et engagement

Calendrier Prévisionnel



**DU 23 SEPTEMBRE
AU 25 OCTOBRE 2024**

Du 23 septembre au 25 octobre 2024

- **Du 23 septembre au 18 octobre** : Sensibilisation auprès des élèves de 5^{ème} par les conseillers départementaux, dans les collèges.
- Transmission des supports de communication fournis par le Département dans les collèges : « Kit de communication ».
- Dépôt des candidatures
 - Après l'intervention des conseillers départementaux dans les collèges.
 - Date limite d'enregistrement des candidatures le **25 octobre**
- Transmission des supports pour les élections : « Kit des élections »

NOVEMBRE 2024

Du 4 au 15 novembre 2024

- Campagne électorale.

Lundi 18 novembre 2024

- Dépôt et installation du matériel de vote dans les collèges.

Mardi 19 novembre 2024

- Élections au sein de chaque établissement : pour la tenue des bureaux de vote et lors du dépouillement : présence de la personne référente, du personnel mobilisé dans les collèges, des collégiens (assesseurs, présence aux bureaux de vote, dépouillement) et des conseillers départementaux, animateurs du CDJ.
- Transmission du Procès-verbal des élections, au Département de l'Aube, par mail (cdj@aub.e.fr) au plus tard le **jeudi 21 novembre 2024**.

Vendredi 22 novembre 2024

- Désignation par le Département, des 34 binômes de conseillers départementaux jeunes.

DÉCEMBRE 2024

Mercredi 4 décembre 2024

- Séminaire d'intégration des conseillers départementaux jeunes : découverte du fonctionnement des instances (CDJ/Département) et jeux de cohésion.

Mercredi 18 décembre 2024

- Formation des conseillers départementaux jeunes : prise de parole en publique, construire une argumentation, méthodologie de projets, valeurs républicaines.

2025 À 2026

Janvier 2025

- Assemblée plénière d'installation

De janvier à mai 2025

- Réunions du CDJ en Assemblée complète et en commissions projets :
 - Réflexions sur les actions et/ou projets
 - Rencontres avec les élus, agents et partenaires, visites, etc...
 - Assemblée plénière mi-Mandat avec vote des projets de chaque commission

D'octobre 2025 à mai 2026

- Mise en œuvre des actions et/ou projets

Mai - Juin 2026

- Restitution des projets en Assemblée plénière

Le rôle de la personne référente dans les collèges



Dans chaque établissement, le jeune élu doit pouvoir être conseillé et accompagné aussi bien au moment de sa candidature que pendant les différentes périodes de son mandat par un adulte de l'équipe éducative.

Le choix de cette « **personne référente** » est laissé à la discrétion du chef d'établissement et se fait sur la base du volontariat. Il peut s'agir d'un conseiller principal d'éducation, d'un documentaliste, d'un professeur, etc. Le principal ou principal adjoint peut aussi décider d'assurer lui-même ce rôle.

La personne référente au sein de l'établissement assure le lien entre les jeunes conseillers et la chargée de mission actions éducatives et citoyennes.

C'est auprès d'elle que l'ensemble des collégiens peut s'informer sur le CDJ.

L'identité de la personne référente sera transmise par l'établissement à la chargée de mission actions éducatives et citoyennes du Département de l'Aube.

AU MOMENT DES ÉLECTIONS

- Communique sur le CDJ et encourage la candidature des élèves.
- Conseille les candidats pendant la campagne.
- Contribue au bon déroulement des élections en partenariat avec le Département : Est présente lors de la mise en place des bureaux de vote et du dépouillement

PENDANT LE MANDAT

- Accompagne les élus jeunes pendant leur mandat.
- Echange avec eux sur l'avancée de leurs travaux au sein de leur commission.
- Favorise les échanges avec les collégiens.
- Assure le lien entre les jeunes élus et le Département.
- Peut être invitée à participer à certaines réunions et bilans.



Modalités d'élection et désignation des jeunes élus

Comment sont élus les conseillers départementaux jeunes ?

- Est nommé conseiller départemental jeune, l'élève fille et l'élève garçon ayant obtenu le plus de voix dans leur collège. En cas d'égalité entre deux élèves de même sexe, c'est le plus âgé qui est élu.



Comment organiser les élections

ÉTAPE 1

Faire connaître le Conseil départemental jeunes

- La chargée de mission action éducatives et citoyennes du Département organisera avec la personne référente une présentation du CDJ dans les collèges (septembre/octobre 2024) : les conseillers départementaux adultes se rendront dans les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves de 5ème sur cette instance et sur le rôle des Conseillers Départementaux Jeunes. Chaque collège devra pouvoir mettre à disposition les outils permettant de diffuser une vidéo (image et son) soit dans une classe, soit dans un lieu collectif.
- Pour communiquer activement et facilement sur la création de cette nouvelle instance de démocratie participative destinée aux collégiens, informer leurs familles, encourager les candidatures, vous pourrez vous appuyer sur le Kit de communication fourni par le Département. Il comprend des affiches à mettre dans des endroits bien visibles de l'établissement, des dépliants à distribuer aux élèves de 5ème, une vidéo de présentation du Conseil départemental Jeunes (à partager sur vos plateformes, sites et réseaux sociaux).

ÉTAPE 2

Orchestrer la campagne électorale

- Informer les candidats du processus électoral et des modalités de désignation des conseillers départementaux jeunes.
- Inviter les jeunes candidats à transmettre le dossier de candidature dans le délai imparti.
- Accompagner les candidats dans leur démarche (répondre à leurs questions, aider à la création d'affiches et slogans).
- Promouvoir équitablement chaque candidature (affichages, possibilités de prises de parole, relais sur les outils numériques du collège...).

ÉTAPE 3

Organiser les élections et transmettre les résultats

- Les élections des conseillers départementaux jeunes se tiennent le **mardi 19 novembre 2024**, au sein de chacun des 34 collèges publics et privés de l'Aube.
- La personne référente veille notamment :
 - À bien informer les électeurs du mode de scrutin (paritaire).
 - À organiser le roulement des électeurs.
 - À transmettre la liste d'émargement des votants sous forme de tableau.
 - À mobiliser une équipe de jeunes pour le rôle d'assesseurs et pour participer au dépouillement des votes.
 - À transmettre les résultats complets (suffrages et nombre de votants), par mail, à la chargée de mission actions éducatives et citoyennes du Département le **jeudi 21 novembre 2024 dernier délai**.
- Avec l'aide et les outils du Département, chaque collège participe à la mise en place du scrutin légitimant les futurs élus.



Les supports à disposition des collèves et les contacts

LE KIT DE COMMUNICATION

- Affiches de promotion du Conseil départemental jeunes
- Dépliant de présentation à distribuer aux élèves
- Vidéo de présentation du Conseil Départemental Jeunes
- Dossier de candidature (règlement intérieur, autorisations parentales, le département en actions...)

LE KIT D'ÉLECTION

- Isoloirs*
- Urnes*
- Enveloppes de vote*
- Bulletins de vote
- Procès-verbal viege

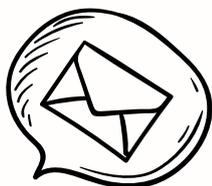
* à la demande des collèves

CONTACT

Chargée de mission actions éducatives et citoyennes du Département : **Céline BERIA**

@ cdj@aube.fr

📞 03 25 42 65 94
ou 07 72 36 99 27



RESSOURCES EN LIGNE

Tous les outils de communication et supports sont disponibles et téléchargeables sur le site internet du Département et sur l'ENT du Département de l'Aube





A vos côtés

**Département
de l'Aube**

Hôtel du Département
2 rue Pierre-Labonde
BP 394 - 10026 Troyes cedex

Tél.: 03 25 42 50 50
departement@aube.fr

aube.fr

in   @aubedepartement
